

21 JANVIER 2010

---

## Position de la CPU sur les modalités de recrutement par la voie du PACTE

---

Constatant l'inscription d'office dans la procédure PACTE, par le Ministère, d'un certain nombre d'emplois de catégorie C à pourvoir dans les universités en 2010, la CPU, tout en reconnaissant le caractère social des recrutements opérés par la voie du PACTE, réaffirme la nécessité que de telles publications au titre d'une procédure adaptée ne puisse se faire, notamment pour des établissements disposant des responsabilités et compétences élargies, qu'en concertation avec l'université, et ne lui soient pas imposées.

La CPU souhaite que par principe, toute disposition réglementaire imposant des sujétions supplémentaires aux universités fasse l'objet pour son application d'une négociation particulière.

**Texte adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière de la CPU**